



Réf : N°007/LC/UPAP/SG/ET/D

Arusha, le

17 JAN 2026

AVIS DE CONVOCATION DE LA 44^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNION PANAFRICAINE DES POSTES (UPAP) DU 23 AU 24 MARS 2026, A ENTEBBE, REPUBLIQUE D'OUGANDA

1. J'ai l'honneur de porter à votre connaissance, par le présent avis, qu'aux termes de l'article 12 (4) de la Convention de l'UPAP (révisée en 2018) et conformément à l'article 2.4 du Règlement intérieur du Conseil d'administration de l'Union, la 44^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes se tiendra du 23 au 24 mars 2026, à Entebbe, en République d'Ouganda. La session sera précédée par les réunions des Commissions administratives et techniques qui se tiendront du 16 au 20 mars 2026 au même lieu.
2. Le Conseil d'administration de l'UPAP compte vingt-trois (23) membres, à savoir :
 - **Afrique centrale** : Burundi, Cameroun et République Démocratique du Congo ;
 - **Afrique de l'Est** : Ethiopie, Kenya, Madagascar, Soudan et Tanzanie ;
 - **Afrique du Nord** : Algérie, Maroc et Tunisie ;
 - **Afrique de l'Ouest** : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Niger, Nigeria et Sénégal ;
 - **Afrique australe** : Botswana, Eswatini, Malawi, Namibie, Zambie et Zimbabwe.
3. La session débutera à 9 h 00 (heure d'Afrique de l'Est) sous la direction du Bureau qui a été mis en place lors de la 43^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration. Ledit Bureau comprend les États membres suivants :
 - **PRESIDENT** : SENEGAL ;
 - **1st VICE-PRESIDENT** : CAMEROUN ;
 - **2nd VICE-PRESIDENT** : TUNISIE ;
 - **RAPPORTEURS** : MADAGASCAR ET ZAMBIE
 - **SECRETAIRE** : SECRETARIAT GENERAL DE L'UPAP

4. La session ordinaire respectera les horaires de travail suivants :

MATINEE : 09h00 (Heure de l'Afrique de l'Est)

DÉJEUNER : 13h00 (Heure de l'Afrique de l'Est)

PAUSE CAFE DE L'APRÈS-MIDI : 15h30 (Heure de l'Afrique de l'Est)

5. Conformément à l'article 9.2 du règlement d'exécution de la Convention de l'UPAP et aux articles 2.1 (i) et 2.4 du Règlement intérieur du Conseil d'administration de l'UPAP, les points suivants constitueront l'ordre du jour sous réserve d'adoption par le Conseil :

- a) Réunion des chefs de délégation des membres du Conseil d'administration de l'UPAP ;
- b) Séance d'ouverture ;
 - i. Président du Conseil d'administration de l'UPAP
 - ii. Secrétaire général de l'UPAP
- c) Confirmation du Quorum ;
- d) Confirmation du Bureau ;
- e) Rapport du Président du Conseil d'administration ;
- f) Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail ;
- g) Questions découlant de la 43^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes ;
- h) Examen et adoption du rapport sur la mise en œuvre des résolutions et décisions de la 43^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration ;
- i) Messages de soutien des partenaires stratégiques de l'UPAP ;
- j) Examen et adoption du rapport annuel d'activités du Secrétariat général de l'Union ;
- k) Examen et adoption des rapports et recommandations des commissions techniques et administrative :
 - i. Commission 1 : Exploitation & Technologies
 - ii. Commission 2 : Finances & Administration
 - iii. Commission 3 : Politique & Régulation
 - iv. Commission 4 : Stratégie.
- l) Examen et approbation du rapport de l'Auditeur externe sur les états financiers de l'Union pour l'exercice clos au 31 mai 2025 ;
- m) Date et lieu de la 45^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration ;
- n) Divers ;
- o) Examen et adoption des décisions, résolutions et recommandations de la 44^{ème} session ordinaire ;
- p) Communiqué Final ;
- q) Motion de remerciement ;
- r) Clôture.

Le Conseil d'administration et par ordre

Le Secrétaire général



Telephone
Téléphone
255 27 2611440

Address/Adresse
13th Floor, PAPU Tower
282 Moshi Road, Philips Area
Sekei Ward
P.O Box 6026, Arusha 23190
United Republic of Tanzania

Website
Site Web
www.upap-papu.post

E-mail Address
Adresse E-mail
sc@papu.co.tz